

# Panorama des dispositifs décarbonation

**FRANCE  
CHIMIE**

Cliquez sur les rectangles pour en savoir plus

## EFFICACITÉ ENERGETIQUE ET DÉCARBONATION

**Toutes tailles - Investissements de moins de 3 M€ permettant de décarboner l'industrie - Fin 2022**



Ce dispositif permet de subventionner les investissements de moins de 3 M€ dans certains matériels permettant de réduire les consommations d'énergie et de décarboner les procédés.

## AAP BIOMASSE CHALEUR

**Toutes tailles - Aide à l'investissement et au fonctionnement - Entre 2021 et 2022**



Soutien à l'investissement et au fonctionnement des installations de production de chaleur à partir de biomasse.

## AAP CSR

**Toutes tailles - Aide à l'investissement et au fonctionnement - Entre 2021 et 2022**



Soutien à l'investissement et au fonctionnement des installations de production de chaleur à partir de déchets préparés en combustibles solides de récupération.

## PRÊTS ECONOMIE D'ENERGIE

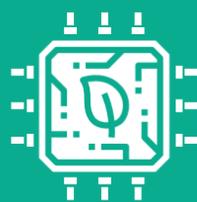
**PME de + de 3 ans - Jusqu'à 500 000 euros sur 3 à 7 ans - Pas de date limite**



Ce prêt finance les équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux liés.

## DÉMONSTRATEURS ET TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION

**Toutes tailles - Projets supérieurs à 2M d'euros -  
Jusqu'au 21 janvier 2021**



Trois appels à projets dédiés à la bioéconomie et à la protection de l'environnement, à l'économie circulaire et aux systèmes énergétiques sont actuellement ouverts.

### LE DIAG ECO-FLUX

**TPE- PME - Subventionné par l'ADEME (tarif de  
100 à 1500 €)**



Le Diag Éco-Flux est un programme d'accompagnement, sur 12 mois, des entreprises de 20 et 250 salariés par des bureaux d'études spécialisés en optimisation de flux (eau, matières, énergie, déchets).

### PRÊTS VERTS ADEME - BPI FRANCE

**TPE PME - Jusqu'à 1M d'euros & 10 ans**



Ce prêt permet de financer les programmes d'investissement visant à réduire les impacts environnementaux des entreprises.

### OBJECTIFS RECYCLAGE PLASTIQUES

**TPE-PME - Enveloppe de 140 M - Jusqu'à fin 2022**

Le dispositif vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.



**RECTANGLES CLIQUABLES**